

Modalités de l'inscription avec certificat médical obligatoire.

= Pour les nouvelles inscriptions :

01) - Imprimer et remplir le bulletin d'adhésion.

02) - Imprimer et remplir la demande de licence (après avoir pris connaissance des infos figurant au document "demande de licence verso") en laissant en blanc "Club et Code style).

* Dater et signer dans le premier cadre rouge figurant sous la rubrique "Le soussigné déclare" à l'emplacement " *Adhérer à l'assurance ".

03) - Mettre dans une enveloppe :

* **le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du karaté.**

* la demande licence datée et signée.

* le chèque d'un montant de 37,00 € à l'ordre du SKCD

* le bulletin d'adhésion

* le paiement des cours (163 € pour un cours par semaine - 293 € pour 2 cours) à votre convenance : plusieurs chèques à l'ordre du club tous datés du jour de leur émission - ou chèques vacances - ou panachage.

04) - Déposer la totalité des documents à la permanence qui sera tenue au club à Saint Vincent, avant toute participation aux cours.

= Pour les renouvellements de licence :

01) - Imprimer et remplir le bulletin d'adhésion.

02) - Imprimer et remplir uniquement le grand cadre blanc en mettant votre "nom - prénom " et votre numéro de licence.

* Dater et signer dans le premier cadre rouge figurant sous la rubrique "Le soussigné déclare" à l'emplacement " *Adhérer à l'assurance ".

03) - Mettre dans une enveloppe :

* le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du karaté ou une photocopie de la page du passeport sportif avec le cachet du médecin.

* la demande licence datée et signée.

* le chèque d'un montant de 37,00 € à l'ordre du SKCD

* le bulletin d'adhésion

Le paiement des cours se fera ultérieurement après contact avec J.Pierre DAGAND.

04) - Déposer la totalité des documents à la permanence qui sera tenue au club à Saint Vincent, avant toute participation aux cours.